

Entre 1926 (création de la SNCB) et 2005 les...

Entre 1926 (création de la SNCB) et 2005 les chemins de fer belges formaient une unité. En 2005, les activités ont été réparties entre trois entreprises autonomes. La SNCB-Holding devenait responsable du personnel, de l'informatique, des 37 grandes gares et de la coordination entre les trois entreprises. Infrabel, le gestionnaire de l'infrastructure, est responsable de l'entretien des voies, la modernisation du réseau, la signalisation et la gestion du trafic. La SNCB, le transporteur ou opérateur, organise et commercialise l'offre de trains (nationale et internationale) et est responsable de l'entretien et de la modernisation du matériel roulant.

[Lien](#)